

**CGV-960228**

UNIVERSITÉ DE MONCTON

124e séance (extraordinaire) du

**CONSEIL DES GOUVERNEURS**

Le 28 février 1996

De 8 h à 8 h 36

Tenue par conférence téléphonique

**PRÉSENCES**

Jimmy Abud Nord-Est  
Yvan Bastien Québec  
Bernard Beaudin Extérieur des régions  
Jacques P. Beaulieu Association des ancien-ne-s et ami-e-s (CUSLM)  
Annette M. Boucher Atlantique (NE)  
Laurie Boucher Sud-Est  
Gérald Clavette Nord-Ouest  
Lucille Collette Association des ancien-ne-s et ami-e-s (CUM)  
Louise Comeau Atlantique (IPE)  
Marcelle Fafard-Godbout, présidente Nord-Ouest  
Georgio Gaudet Extérieur des régions  
Lucie Lavigne Nord-Ouest  
Michelle LeBlanc Étudiante (CUM)  
Suzanne Lévesque Québec  
Léonce Losier Nord-Est  
Antonine Maillet Chancelier  
Jean Nadeau Sud-Est  
Ouellette, Pierre Professeur (CUM)  
Mildred Pinet Association des ancien-ne-s et ami-e-s (CUS)  
Jean-Guy Poitras Professeur (CUSLM)  
Luc Richard Étudiant (CUSLM)  
Dominique Rioux Étudiant (CUS)  
Jean-Bernard Robichaud, recteur UdeM  
Dennis Savoie, vice-président Extérieur des régions  
Richard Savoie Nord-Est  
Carmen Viel Professeure (CUS)

**Invités et invitées**

Paul-Émile Benoit, dir. Communication CUM  
Rhéal Bérubé, dir. Développement UdeM  
Armand Caron, vice-recteur (VRCUS) CUS  
Normand Carrier, vice-recteur (VRCUSLM) CUSLM  
Léandre Desjardins, vice-recteur, enseignement et recherche (VRER) UdeM  
Fernand Landry, vice-recteur, administration et ressources humaines (VRARH) UdeM  
Simone LeBlanc-Rainville, SG par intérim et secrétaire du CGV UdeM  
Marielle Préfontaine, directrice générale Éducation permanente (DGEP) UdeM  
Marie-Paule Martin, secrétaire d'assemblée CUM

**ABSENT-E** : Paul L. Bourque et Alice Guérette-Breau

## **TABLE DES MATIÈRES**

Page

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE PAR LA PRÉSIDENTE 3
2. VÉRIFICATION DU DROIT DE PRÉSENCE 3
3. MODIFICATION À LA CHARTE 3
4. CLÔTURE 4

DOCUMENT 5

Document A : Lettre de Pierre Ouellette, président ABPUM 6

### **1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE PAR LA PRÉSIDENTE**

La présidente appelle l'assemblée à l'ordre à 8 h 10 .

### **2. VÉRIFICATION DU DROIT DE PRÉSENCE**

La SG fait l'appel nominal. Tout est en règle.

### **3. MODIFICATION À LA CHARTE**

(Voir le Document A, page 6)

Le VRARH fait un bref rappel de l'évolution du dossier : demande faite par le gouvernement d'offrir le programme de science infirmière dans trois sites; avis juridique recommandant de faire modifier la Charte en conséquence; adoption d'un libellé de modification par le Sénat (R : 14-SAC-951109); consultation des associations de bibliothécaires et de professeur-e-s sur ce libellé; réponse favorable de l'APBCUSLM et de l'APPUMAS; adoption en principe du libellé par le CGV (R : 12-CGV-951209); publication d'un avis annonçant l'intention de l'Université de demander une modification à sa Charte. Il s'agit maintenant de décider si, à la lumière des préoccupations de

l'ABPUM, le CGV veut demander à l'Assemblée législative de modifier la Charte de l'Université.

**R: 01-CGV-960228**

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

*«Que soit ajouté à la Charte, au paragraphe 4, un paragraphe qui se lira comme suit : Nonobstant ce qui précède, l'Université est habilitée à offrir le programme complet de baccalauréat en science infirmière dans ses constituantes de Moncton, d'Edmundston et de Shippagan sous l'égide de l'École réseau dont les modalités de fonctionnement sont définies par le Sénat académique.»*

- Dans la lettre du président de l'ABPUM, on fait allusion à une quatrième constituante à Bathurst. Cette possibilité n'a pas été discutée au CGV.
- Ouellette : Plusieurs de nos membres pensent qu'avec le temps, une quatrième constituante pourrait être créée à Bathurst. Ce qui les inquiète, c'est la rumeur voulant que les gens de cette région demandent des services accrus dans d'autres domaines que la science infirmière. C'est du domaine de la spéculation.
- VRARH : Nous n'avons absolument aucune intention d'ouvrir une constituante à Bathurst. En fait, c'est avec beaucoup d'hésitation que l'Université s'installe à Bathurst pour offrir ce programme-ci. Le gouvernement l'a exigé comme condition de transfert des programmes, comme il a exigé que la UNB s'installe à Moncton et à Bathurst. Nous avons une politique qui permet d'offrir des cours à distance à Bathurst, mais pas d'ouvrir une constituante.
- Est-ce que les professeur-e-s de la UNB se sont objectés à ce que le programme soit offert à Moncton et à Bathurst?
- VRARH : Je ne sais pas, mais ils auraient de loin préféré s'installer à Miramichi. Il fallait des régions où l'on trouvait des hôpitaux pour les stages de troisième et quatrième année.
- VRER : La UNB n'a pas eu de discussion du genre que nous avons parce qu'elle n'avait pas de problème juridique relatif à sa Charte. Elle a deux gros sites pour ce programme : Fredericton et Saint-Jean, où elle est déjà installée. Le modèle qu'elle a choisi pour Bathurst et Moncton exige moins d'installations que nous en avons à Bathurst.
- Avec cette résolution, est-ce que le CGV ou le Sénat pourrait mettre sur pied une École réseau en éducation? Faudrait-il rouvrir la Charte pour le faire?
- VRARH : Il faudrait rouvrir la Charte. La résolution est la plus restrictive possible. Elle ne mentionne même pas Bathurst.

•La résolution permet-elle l'ouverture d'une École réseau en éducation pour le CUS, le CUSLM et le CUM?

•VRARH: Non, elle restreint l'École réseau au programme de science infirmière.

•L'inquiétude est donc prématurée?

•VRARH : Elle vient peut-être de l'idée que ça pourrait constituer un précédent. Mais l'Université n'a pas l'intention de le faire.

•Ouellette : J'ai assisté aux discussions du Sénat et du CGV sur cette question. Les points soulignés par l'ABPUM ont été soulevés par des membres de ces deux instances bien avant ma lettre du 12 février 1996. Plusieurs sont ensuite revenus sur leur position. Si les professeur-e-s avaient eu la chance d'en discuter davantage, ils en auraient peut-être fait autant. Les négociations ne nous ont pas laissé la possibilité d'en discuter à fond. Ma lettre reflète l'ensemble des préoccupations des membres de l'ABPUM, que je trouve légitimes. Tout le monde prend l'ouverture de la Charte au sérieux. Mon rôle est de transmettre les préoccupations de nos membres.

•Présidente : À la dernière réunion du CGV, on a longuement discuté de cette question. Vous n'y étiez pas; c'est Mme Moghrabi qui vous remplaçait.

Vote sur R01(par appel nominal) Pour 24 Contre 1 ADOPTÉE

#### **4. CLÔTURE**

**R: 02-CGV-960228**

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

*«Que la séance soit levée.»*

Vote sur R02 unanime ADOPTÉE

Il est 8 h 36.

Contresigné le \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_ Marcelle Fafard-Godbout, présidente

\_\_\_\_\_ Simone LeBlanc-Rainville, secrétaire